

Le Maire est autorisé à passer un marché de 18.737<sup>FF</sup> avec EDF au sujet de l'énergie électrique de la Station d'épuration de ceux usés.

Cet ouvrage échu commun aux zones industrielles et à la Cne de Luynes, le Syndicat Mixte et la Société Foncière de Luynes participeront à la dépense au même titre que pour le Génie Civil et l'équipement.

Le financement sera assuré sur les crédits de l'article 230 - programme 17 bis du budget 1968, crédits qui seront reportés au budget supplémentaire 1969.